



Elk Island
National Park

Ce que nous avons entendu : Gestion des populations d'ongulés dans le parc national du Canada Elk Island d'octobre 2016 à juin 2017

Le présent rapport vise à faire le résumé des points de vue et des recommandations que les responsables du parc national Elk Island ont reçu des peuples autochtones, des parties intéressées et du public au cours des séances de consultation tenues entre les mois d'octobre 2016 et de juin 2017 relativement à la gestion des populations fauniques surabondantes dans le parc.

Contexte

Le parc national du Canada Elk Island (PNEI), petit environnement clos de 194 kilomètres carrés, abrite des densités élevées d'ongulés. Le parc en entier est entouré d'une clôture de 2,2 mètres de hauteur qui restreint le déplacement des animaux sauvages et limite la prédation, ce qui a entraîné des densités anormalement élevées d'ongulés. Compte tenu de ces restrictions, les populations de bisons, de wapitis, d'originaux et de cerfs du PNEI deviennent surabondantes lorsqu'elles ne sont pas gérées activement. Il a été démontré que la présence de populations fauniques surabondantes nuit à l'intégrité écologique des parcs. Par conséquent, une gestion active des ongulés s'impose dans le parc national Elk Island.

Bien que l'on veuille à la gestion des ongulés depuis l'établissement du PNEI, un plan est nécessaire pour réduire davantage le nombre anormalement élevé d'animaux dans le parc. Une fois dressé, le plan (ci-après appelé Plan de gestion des populations surabondantes d'ongulés) fournira des indications sur la gestion des ongulés (plus précisément, le bison, le wapiti, l'original et le cerf) et fera l'objet d'un examen tous les cinq ans. Afin d'orienter le plan, Parcs Canada poursuit la consultation auprès des peuples autochtones, des parties intéressées et du public. Vous trouverez ci-après les thèmes qui découlent des points mis en lumière lors de la période de consultation.

Processus de consultation

La consultation est un aspect primordial de la planification à Parcs Canada, car il s'agit de « la pierre angulaire de la politique, de la planification et des pratiques de gestion, dans le but d'assurer une prise de décision éclairée, de sensibiliser le public, et d'offrir des occasions aux Canadiens d'apporter leurs connaissances et leur expertise, et de faire des suggestions » (Parcs Canada, 1994). Les responsables du PNEI sont déterminés à mobiliser les peuples autochtones, les parties intéressées et le public afin d'améliorer le plan de gestion des populations surabondantes d'ongulés pour renforcer les relations avec les collectivités touchées et accroître la transparence.

La stratégie de mobilisation de Parcs Canada vise à favoriser le dialogue dans le but de recueillir des commentaires, des points de vue et des idées sur les questions et les possibilités relatives à la gestion des ongulés dans le parc. La consultation vise à 1) communiquer les options proposées en matière de gestion des ongulés; 2) examiner les points de vue et les préoccupations des peuples autochtones, des parties intéressées et du public pendant l'élaboration du plan; 3) assurer le soutien du prochain plan.

Outre l'invitation faite aux Canadiens de contribuer au processus au moyen d'une approche de communication proactive, la mobilisation des médias traditionnels et sociaux et le site Web Consultations auprès des Canadiens, des séances de mobilisation ont eu lieu d'octobre 2016 à juin 2017 avec des peuples



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada



autochtones (Premières Nations visées par le traité n° 6¹ et nation métisse), le gouvernement de l'Alberta, des parties intéressées (associations de chasse et pêche, Blackfoot Grazing Association, Société des amis d'Elk Island et Société des amis de Blackfoot, initiative de protection des collines Beaver, Société pour la nature et les parcs du Canada, Animal Protection Party of Canada). De plus, deux journées portes ouvertes tenues à Lamont et à Edmonton ont attiré des citoyens ordinaires et des représentants d'associations et d'organismes spécialisés. Au cours de chaque séance, différentes options de gestion visant à réduire le nombre de populations d'ongulés ont été présentées en vue de maintenir l'intégrité des pâturages et des forêts du parc. Certaines options ont déjà été utilisées dans le PNEI, tandis que d'autres sont nouvelles pour le parc. Parmi les options de gestion visant à maintenir les populations d'ongulés dans les limites des cibles durables, mentionnons 1) la transplantation, 2) la vente d'animaux vivants aux enchères, 3) la vente directe d'animaux à l'abattoir, 4) la chasse et 5) la modification de la clôture.

Résumé de la rétroaction

Pendant la période de rétroaction, les responsables du PNEI ont reçu 135 commentaires par écrit, de nombreux appels téléphoniques d'Autochtones, de parties intéressées, de groupes spécialisés et de membres du public, ainsi qu'un certain nombre de lettres de la part d'organismes et d'associations². En général, la plupart des commentaires reçus étaient fondés sur les cinq principales options envisagées par le PNEI pour réduire le nombre de populations d'ongulés. Dans leurs commentaires, les répondants ont proposé des idées novatrices, telles que faire participer les jeunes Autochtones pour préserver les connaissances culturelles, transporter des wapitis et des orignaux dans l'aire de loisirs provinciale Cooking Lake-Blackfoot et utiliser d'autres techniques de chasse possibles à l'intérieur du parc.

Voici les thèmes qui sont ressortis le plus souvent du processus de consultation.

1. Soutien pour la protection et la restauration des populations fauniques et de leur habitat
2. Maintien du [mandat de Parcs Canada](#) (Parcs Canada, 2002)
3. Traitement sans cruauté des animaux sauvages
4. Transmission de maladies
5. Sécurité des visiteurs et des chasseurs
6. Accès à la chasse

Options de gestion

La plupart des commentaires révélaient une préférence personnelle à l'égard des options présentées pour réduire la surpopulation d'ongulés dans le parc national Elk Island. Les paragraphes suivants présentent un résumé des commentaires reçus par les responsables du PNEI et d'autres idées suggérées.

a. Transplantation

Il y a transplantation lorsque des animaux du PNEI sont transportés dans des aires à l'extérieur du parc afin de réimplanter des spécimens d'une espèce sauvage dans une zone ou d'augmenter une population d'animaux sauvages. En raison de leur statut indemne de maladie et exempt de gènes bovins, les bisons des

¹ Les nations visées par le traité n° 6 sont les suivantes : Nation crie d'Enoch; Première Nation de Frog Lake; Nation Sioux des Nakota d'Alexis; Nation crie de Samson; Première Nation de Whitefish Lake; Tribu de Louis Bull; Tribu d'Emineskin; Première Nation de Paul; Confédération des Premières Nations signataires du traité n° 6.

² Lettres reçues de l'Alberta Professional Outfitters Society, de l'Alberta Backcountry Hunters & Anglers, de Safari Club International, de Voice for Animals Society, de la Société des amis de Blackfoot, d'associations de chasse et pêche de l'Alberta et d'Edmonton, de l'Alberta Wilderness Association et de la Société pour la nature et les parcs du Canada.



prairies et les bisons des bois sont très recherchés pour les projets de conservation. Les autorités du PNEI ont transféré plus de 2500 bisons dans le cadre de projets de conservation à l'échelle mondiale. En 2015, le PNEI avait établi huit hardes de bisons des bois aux fins de conservation et contribué à bon nombre des 62 hardes de bisons des prairies existantes utilisées aux fins de conservation. Cette option est toujours viable pour les bisons des prairies et des bois dans la mesure où ils conservent leur statut indemne de maladie. Des wapitis et des orignaux ont déjà été déplacés en milieu sauvage, mais cette option ne peut plus être utilisée depuis qu'il existe une méthode sûre pour dépister la maladie débilitante chronique (MDC) chez des animaux vivants. Bien que les analyses effectuées dans le parc n'aient donné aucun résultat positif à l'égard de la MDC, les responsables du PNEI ne peuvent garantir que les animaux transférés sont exempts de maladie.

De toutes les options, bon nombre de répondants privilégiaient d'abord et avant tout la transplantation, même si certains ont exprimé leur opposition, se disant inquiets de la transmission de maladies et des restrictions en matière de personnel dans le parc. Il a été suggéré à de nombreuses reprises de transporter des wapitis et des orignaux dans l'aire de loisirs provinciale Cooking Lake-Blackfoot afin d'augmenter la population d'ongulés, chassés chaque année.

b. Vente d'animaux vivants aux enchères

La vente d'animaux dans une enchère publique n'est possible que pour les bisons. Les wapitis et les orignaux sont exclus de cette option en raison de la réglementation albertaine qui les considère comme des animaux sauvages et non comme du bétail; il est donc impossible de les vendre aux enchères. De nombreux répondants ont souvent dit appuyer la vente d'animaux vivants aux enchères comme deuxième meilleure option, après la transplantation. Selon d'autres commentaires, on appuierait cette option si les animaux vendus allaient aux communautés autochtones, étaient traités sans cruauté, ou si les recettes servaient à mettre en œuvre des initiatives de conservation dans le parc national Elk Island. Les répondants opposés à cette option étaient contre la vente d'animaux sauvages provenant de parcs nationaux, car ils estiment que cette pratique est incompatible avec le mandat de Parcs Canada.

c. Vente directe d'animaux à l'abattoir

La vente directe à un abattoir certifié par le gouvernement fédéral représente une option pour le bison, le wapiti et l'orignal. À l'heure actuelle, le PNEI utilise cette méthode pour effectuer des tests poussés de dépistage sur 20 % de tous les bisons qui quittent le parc afin de garantir leur statut indemne de maladie. Quelques répondants étaient favorables à cette option, mais préféraient que la viande provenant de la vente des animaux soit donnée à des banques d'alimentation, à des œuvres de bienfaisance ou à des communautés autochtones, ou bien que les recettes des ventes soient utilisées dans le PNEI pour soutenir des initiatives de conservation. La plupart des répondants étaient contre cette option, affirmant que la chasse est la meilleure option, car un plus grand nombre d'Albertains pourraient en profiter. Une faible proportion de répondants a indiqué que cette option était cruelle et qu'elle allait à l'encontre de la démarche de conservation et du mandat de Parcs Canada.

d. Chasse

La chasse permet de réduire les populations surabondantes de bisons, de wapitis, d'orignaux et de cerfs, et de restaurer l'intégrité écologique. Dans d'autres parcs nationaux, on utilise des programmes de chasse pour réduire le nombre d'ongulés (p. ex. orignaux à Gros Morne et Terra-Nova, cerfs de Virginie dans les parcs nationaux des Mille-Îles et de la Pointe-Pelée). La plupart des répondants ont indiqué que la chasse était la meilleure option, alors que quelques-uns étaient tout à fait contre l'idée, estimant que cette option est cruelle et contraire au mandat de Parcs Canada. La majeure partie des répondants favorables à la chasse





ont mentionné que celle-ci devrait être faite par des chasseurs autochtones et non autochtones détenteurs de permis, tandis que quelques participants ont suggéré d'ouvrir la chasse à tous les résidents albertains détenteurs de permis au moyen d'un système de tirage. Certains répondants ont indiqué qu'ils appuieraient uniquement une chasse effectuée par le personnel de Parcs Canada ou des partenaires autochtones. D'autres participants ont proposé d'affecter des guides pourvoyeurs à la vente aux enchères des animaux qui seront capturés par des chasseurs non résidents, et d'utiliser les produits de la vente pour des activités de conservation dans le parc national Elk Island.

De nombreux répondants ont formulé des suggestions précises concernant une chasse sécuritaire et contrôlée. Si la chasse est retenue comme option de gestion, ces suggestions seront examinées. Au nombre des recommandations, mentionnons :

- autoriser les partenaires des chasseurs à participer à l'enlèvement des carcasses;
- donner la viande à des banques d'alimentation ou à des œuvres de bienfaisance;
- recueillir des renseignements de nature biologique sur les carcasses aux fins de dépistage de maladies ou de recherche;
- utiliser des ressources provinciales pour le dépistage de maladies;
- surveiller le taux de réussite afin d'orienter la gestion future;
- utiliser la réglementation actuelle en matière de sécurité et de récolte, ainsi que les méthodes définies dans l'*Alberta Guide to Hunting Regulations*.

e. Modification de la clôture

La modification de la clôture de bornage de 2,2 m de hauteur à l'aide de clôtures de saut permettrait aux wapitis, aux orignaux et aux cerfs de sauter par-dessus la clôture, tout en empêchant les bisons de passer. Beaucoup de répondants considéraient la modification de la clôture actuelle du PNEI comme la meilleure option pour maintenir l'intégrité écologique à long terme des forêts et des pâturages du parc. Les ongulés quittant le parc pourraient être chassés dans les zones avoisinantes, où un système de chasse est déjà établi. Bon nombre des répondants favorables à cette option privilégiaient l'installation de clôtures de saut uniquement le long de l'aire de loisirs provinciale de Cooking Lake-Blackfoot pour augmenter les populations d'ongulés. Les principales préoccupations évoquées par les répondants défavorables à cette option étaient les collisions entre humains et animaux sauvages et les conflits avec des propriétaires fonciers voisins, la pression accrue exercée par le broutage dans les parcours naturels adjacents, les questions logistiques et l'assurance que les animaux sauvages présents sur les terres adjacentes sont en santé (p. ex. risque accru de transmission de maladies).

Conclusion

Dans l'ensemble, les peuples autochtones, les parties intéressées et le public ont formulé une foule de commentaires au cours de la période de consultation de neuf mois. Les répondants étaient très favorables à une chasse hautement réglementée, tandis que l'option de la vente directe d'animaux à l'abattoir a obtenu peu d'appui. D'après la rétroaction du public, il est évident que l'égalité d'accès des chasseurs autochtones et non autochtones est un aspect important, dans l'éventualité où les responsables du parc adopteraient la chasse comme mécanisme de contrôle des populations. Parmi d'autres options de gestion suggérées, mentionnons le recours à la régulation des naissances, la réintroduction des prédateurs (p. ex. le loup) et l'acquisition de terres supplémentaires. Pour garantir l'efficacité à long terme des options retenues, les répondants ont proposé d'adopter une approche régionale et insisté sur l'importance des partenariats locaux. En outre, ils ont laissé entendre que le fait d'encourager de nouveaux Canadiens à participer au dialogue sur la gestion des animaux sauvages dans le parc pourrait assurer le soutien continu du plan. En





Elk Island
National Park

général, les participants souhaitent vivement que le nouveau plan de gestion accorde la priorité au bien-être des animaux sauvages ainsi qu'à la sécurité des visiteurs et du personnel.

Le plan de gestion des populations surabondantes d'ongulés, qui tiendra compte de la rétroaction reçue pendant la période de consultation, sera terminé à l'automne 2017. Des plans de mise en œuvre découlant du plan de gestion seront élaborés pour chaque option de gestion des ongulés retenue. Ces plans comprendront une évaluation environnementale et une stratégie de surveillance pour chaque option. Les plans de mise en œuvre pourraient nécessiter une nouvelle participation des parties intéressées et des partenaires, et ils seront examinés par le Comité de protection des animaux de Parcs Canada.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à composer le 780-922-5790 ou à envoyer un courriel à l'adresse elk.island@pc.gc.ca.

Nous remercions tous les partenaires, peuples autochtones, parties intéressées et membres du public qui ont formulé des commentaires et offert aide et conseils. La réponse obtenue lors de la consultation démontre la volonté commune de protéger et de préserver la santé de l'écosystème du parc national Elk Island.

Références

Parcs Canada. (1994). *Principes directeurs et politiques de gestion*.

Parcs Canada. (2002). Charte de Parcs Canada. Consulté à l'adresse <https://www.pc.gc.ca/fr/agence-agency/mandat-mandate>